

Affaire suivie par : **Julien MONOT/Service de l'Urbanisme**

DETACHEMENT-RATTACHEMENT

Dossier n° : **DR 2023 002**
Autorisé le : **20/09/2023**

Arrêté municipal n° 23/206/DBA du 20 septembre 2023

Autorisant le détachement des parcelles numérotées 350 et 352 provenant d'une partie de la propriété foncière constituée des lots 21, 32 et 39 - section KOUTIO appartenant à la Société KENU IN, destinées à être rattachées au lot 353 (partie de l'emprise de la R.P.E.2) de la même section. Définition de la parcelle n° 353 et du surplus (21-32-39pie) non numéroté de la section Koutio – commune de Dumbéa

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Impôts ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération N° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n° 2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020, habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU l'avis de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/VF/71/23 en date du 4 juillet 2023 ;

VU l'avis d'ENERCAL, référencé DBA2077 en date du 18 juillet 2023 ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 36177-2018/7-ISP/DAEM en date du 16 mai 2023 ;

VU la demande de détachement/rattachement de terrain présentée par :

La Province Sud (représentée par sa Présidente Madame Sonia BACKES)

En date du : 16 mai 2023

Déposée le : 24 mai 2023

Pour un terrain appartenant à la Société KENU IN